



Fiche 4

REGISTRE D'ACCIDENTS, D'INCIDENTS ET DE PREMIERS SECOURS

LÉGISLATION

Obligations / Employeur

L'employeur inscrit dans un registre les accidents du travail qui surviennent dans son établissement et qui ne rendent pas le travailleur incapable d'exercer son emploi au-delà de la journée au cours de laquelle s'est manifestée sa lésion professionnelle. Il présente ce registre au travailleur afin que celui-ci y appose sa signature pour confirmer qu'il a été victime de l'accident et la date de celui-ci. Le registre des premiers secours et des premiers soins prévu par règlement peut servir à cette fin.

Comité de santé et de sécurité

Une des fonctions du comité de santé et de sécurité est de tenir des registres des accidents du travail, des maladies professionnelles et des événements qui auraient pu en causer.

Secouriste

Le secouriste qui dispense les premiers secours à un travailleur a l'obligation de remplir un rapport contenant son nom ainsi que ceux du travailleur blessé, la date, l'heure et la description de la blessure ou du malaise, ainsi que la nature des premiers secours dispensés.

POURQUOI TENIR UN REGISTRE ?

Le registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours constitue un outil d'information utile à l'employeur.

Cet outil sert à cibler et à analyser les dangers présents dans le milieu de travail afin d'orienter les actions de prévention pour éviter tout accident ou incident.

Il devient un outil de référence pour le travailleur en cas d'aggravation de sa situation après un accident ou un incident.

COMMENT REMPLIR LE REGISTRE ?

Le secouriste qui donne les premiers secours doit inscrire dans le registre : les nom et prénom du travailleur blessé ainsi que la date, l'heure, le lieu et une description précise de l'accident ou de l'incident.

Le registre doit également contenir une description de la blessure ou du malaise et des précisions sur les premiers secours donnés.

Le secouriste et la personne secourue doivent signer le registre.

Enfin, les mesures correctrices prises à la suite de l'accident ou de l'incident doivent être clairement détaillées dans l'espace prévu à cette fin.

On suggère de placer le registre dans un endroit accessible et bien visible, préférablement près d'une trousse de premiers secours.

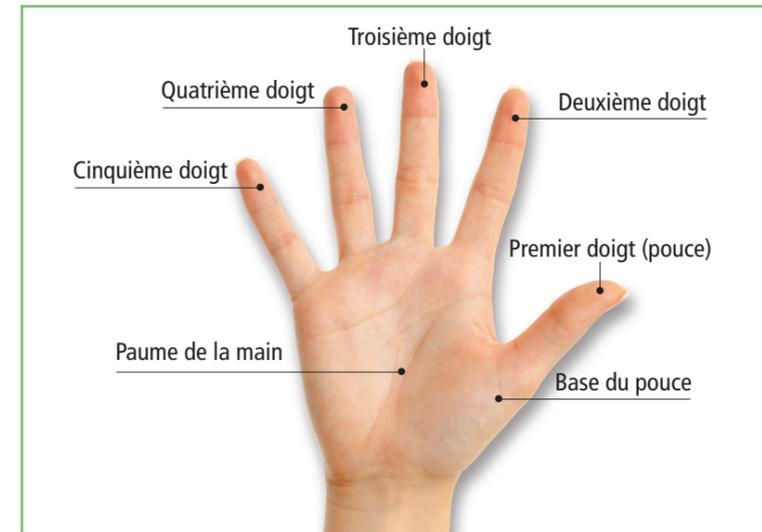
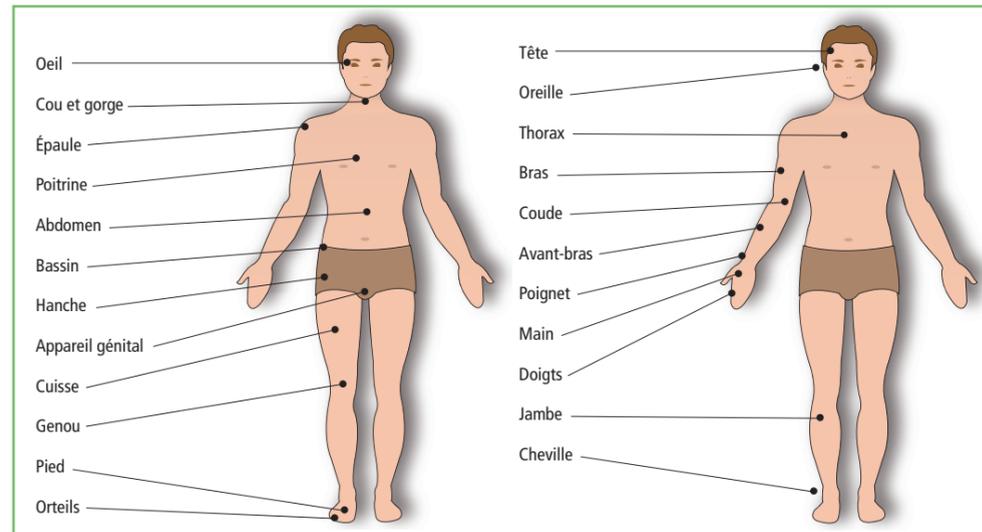
Sources :

QUÉBEC, *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, chapitre A-3.001, à jour au 1^{er} avril 2016*, art. 280, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2016. Disponible en ligne dans le site Web des Publications du Québec.

QUÉBEC, *Loi sur la santé et la sécurité du travail, chapitre S-2.1, à jour au 1^{er} avril 2016*, art. 78, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2016. Disponible en ligne dans le site Web des Publications du Québec.

QUÉBEC, *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins, chapitre A-3.001, r. 10*, art. 15, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2016. Disponible en ligne dans le site Web des Publications du Québec.

PARTIES DU CORPS



Source : COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, *Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours*, [Québec], La Commission, 2016, p. 4.

EXEMPLE DE REGISTRE

DATE ET HEURE DE L'ACCIDENT OU DE L'INCIDENT			LIEU DE L'ACCIDENT OU DE L'INCIDENT ET MÉTIER OU FONCTION DE LA PERSONNE SECOURUE	DESCRIPTION ET CAUSES DE L'ACCIDENT OU DE L'INCIDENT	BLESSURE OU MALAISE	PREMIERS SECOURS ET TRANSPORT	SIGNATURES
Inscrire la date et l'heure exacte à laquelle l'accident ou l'incident s'est produit.			Préciser à quel endroit ou poste de travail s'est produit l'accident ou l'incident. Décrire le métier ou la fonction de la personne.	Décrire comment l'accident ou l'incident est arrivé et en préciser la cause. Décrire la tâche exécutée au moment de l'accident.	Décrire la blessure ou le malaise en précisant la région du corps touchée. Ne rien inscrire s'il s'agit d'un incident.	Décrire les premiers secours donnés (ex. : nettoyage avec eau et savon) et inscrire le mode de transport. (ex. : ambulance, automobile). Ne rien inscrire s'il s'agit d'un incident.	Faire signer la personne secourue et le secouriste.
Mesures correctrices			Inscrire les mesures correctives prises afin que l'accident ou l'incident ne se reproduise.				
J 06	M 05	A 02	<ul style="list-style-type: none"> À la presse Mécanicien 	En changeant une pièce de la presse, il a reçu un éclat de métal dans l'oeil.	Corps étranger dans l'oeil droit.	<ul style="list-style-type: none"> Pansement sec au deux yeux Transport en ambulance 	Personne secourue* Nom et prénom en caractères d'imprimerie
Heure 16 h 30							(Signature)
Mesures correctrices			Porter un dispositif de protection oculaire (lunettes ou écran facial) conforme à la norme CSA Z94.3-07.				
J 07	M 06	A 02	<ul style="list-style-type: none"> À la déchiqueteuse N° 3 Fournisseur de bois 	Pendant que Serge alimentait la déchiqueteuse, un morceau de bois contenant un clou a été projeté et le clou s'est planté dans son bras.	Déchirure avec présence d'un corps étranger dans le bras gauche.	<ul style="list-style-type: none"> Pansement autour du corps étranger maintenu par un bandage de gaze. Transport en ambulance 	Personne secourue* Nom et prénom en caractères d'imprimerie
Heure 7 h 45							(Signature)
Mesures correctrices			Modifier l'entrée de la déchiqueteuse afin d'empêcher la projection de particules.				
							Secouriste Nom et prénom en caractères d'imprimerie
							(Signature)

* L'employeur doit faire signer le registre par le travailleur si celui-ci ne s'est pas absenté au cours de laquelle il a été blessé ou a subi un malaise.

Source : COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, *Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours*, [Québec], La Commission, 2016, p. 7.

**DESCRIPTION
DE LA BLESSURE,
DU MALAISE,
DE L'INTOXICATION
OU DU PROBLÈME
DE PEAU**

Blessure

TYPE	DESCRIPTION	PRÉCISIONS
Amputation	Sectionnement d'une partie du corps	Membre (ex. : un doigt de la main gauche)
Brûlure	<ul style="list-style-type: none"> • Chimique : produit corrosif • Électrique : courant • Thermique : chaleur ou froid • Par rayonnement : éclair de soudure sur la peau • Par inhalation : vapeur, gaz, produit chimique ou air très chaud 	Partie du corps (ex. : bras gauche, visage, main droite) Dimensions (ex. : 2 cm de longueur sur 3 cm de largeur)
Contusion	Produite par un choc ou une pression (bleu, ecchymose)	Partie du corps (ex. : bras gauche, cuisse droite)
Corps étranger	Poussières, graines, particules de bois, de métal ou de verre	Partie du corps (ex. : pouce gauche, œil droit)
Coupure	Coupure nette causée par un objet tranchant	Partie du corps (ex. : main gauche, pouce droit) Dimension (ex. : 2 cm de longueur)
Déchirure	Coupure irrégulière	Partie du corps (ex. : main droite, doigt main droite) Dimension (ex. : 2 cm de longueur)
Écrasement	Blessure produite par une compression très forte	Partie du corps (ex. : pied gauche)
Éraflure	Écorchure, égratignure, piqûre (blessure superficielle qui saigne peu)	Partie du corps (ex. : main droite, avant-bras gauche) Dimension (ex. : 2 cm de longueur)
Foulure (entorse)	Traumatisme d'une articulation	Partie du corps (ex. : poignet, doigt, cheville)

Malaises

TYPE	DESCRIPTION	PRÉCISIONS
Douleur	Préciser la partie du corps	Apparu comment ? Commencé quand ?
Étourdissements	En position debout ou assise	
Inconfort à l'estomac	Sous forme de pression, de brûlure	
Irritation soudaine	Aux yeux, au nez, à la gorge, aux poumons	
Nausées, vomissements	Mal de cœur	
Maux de tête	Zone de la douleur	

Intoxication

PROVOQUÉE PAR	VOIE D'ABSORPTION	SIGNES ET SYMPTÔMES
Absorption d'une substance toxique	Poumons	Difficulté à respirer, confusion, vomissements, douleur à l'estomac, étourdissements
	Bouche	
	Peau	Rougeur, douleur, enflure

Remettre aux services de premiers soins la fiche de données de sécurité (FDS) du produit (fiche signalétique).

Problèmes de la peau

PROVOQUÉS PAR	SIGNES ET SYMPTÔMES	PRÉCISIONS
Frottement, contact avec une substance ou un vêtement	Démangeaisons, douleur, rougeur, enflure, gerçures, boutons	Apparu comment? Commencé quand?

Remettre aux services de premiers soins la fiche de données de sécurité (FDS) du produit (fiche signalétique).

Incident

L'incident est un événement qui aurait pu entraîner des blessures. On le qualifie de « quasi-accident » ou on dira que « cela a passé proche » ; par exemple : chute d'objets, projection de particules ou déversement d'un liquide.